



# INFOS Aureille

Chères Aureilloises, chers Aureillois,

Nous avons échappé, dieu sait par quel miracle, à la fin du monde programmée le 21 décembre dernier. Ouf, nous voici rassurés car nous n'aurions manifestement pas pu mener à leurs termes les projets en cours et à venir avant la fin de ce mandat. Nous vivons désormais chaque jour qui passe en véritables miraculés et pouvons profiter de chaque instant présent avec une joie inespérée de vivre encore ensemble.

Plus sérieusement, 2012 s'en est allé avec son lot de restrictions, un sentiment d'inquiétude et de récession qui aujourd'hui devient bien pesant. Et pas de signe optimiste en vue.

Les dernières années se suivent et se ressemblent, si ce n'est que le nombre d'hommes et de femmes en détresse et vivant dans les plus grandes difficultés, lui, augmente inlassablement.

Inéluctablement, le fossé se creuse entre les riches, de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres. Et pour beaucoup d'entre nous, nous ne semblons pas être aujourd'hui du bon côté.

Nous cherchons malgré tout à tenir le cap des objectifs que nous nous sommes fixés, même si, à l'évidence, le projet de réhabilitation et de construction de la salle polyvalente aura bien du mal à voir le jour avant la fin de ce mandat. Le Conseil Général, à qui l'on doit la faisabilité des grands travaux réalisés par la commune ces dernières années, subit lui-aussi cette période de rigueur et d'austérité et ses aides octroyées s'en trouvent diminuées. Le projet de la salle est aujourd'hui entre les mains du CAUE, Conseil en Architecture et Urbanisme Environnemental, qui nous aide justement au chiffrage du projet et à l'écriture du cahier des charges.

Notre effort se portera ces jours-ci sur la fin des travaux importants réalisés sur l'Avenue Mistral, avec en clôture la mise en place du nouvel abribus qui se situera désormais *Place du 8 mai 1945* (en face la mairie).

Avec un peu de retard, nous allons également mener à bien ce grand chantier d'assainissement du sud du village. Beaucoup d'administrés vont gagner ainsi en confort et en qualité de vie, même si ces raccordements imposent, il est vrai, un certain sacrifice.

Après la réalisation de l'AEU, Approche Environnementale d'Urbanisme, les études concernant le PLU vont pouvoir commencer. Ces études doivent mener dans un premier temps à l'élaboration d'un document appelé le PADD, ou Plan d'Aménagement du Développement Durable. Celui-ci devrait être rédigé pour septembre 2013.

Concernant les travaux ayant un impact sur notre cadre de vie, trois rues vont « subir » une réfection complète cette année : la *Rue du Conseu*, enfin, puis la *Rue de la Marmitonne* et la *Rue des Pontins*. Le jardin public va également être réaménagé, et ce, avant l'été.

Associé au Conseil Municipal, je terminerai en vous adressant à toutes et à tous nos vœux de santé et de bonheur avec l'espoir demain d'un monde meilleur. Bel an en touti.

Régis GATTI

## Séance du Conseil Municipal du 22/08/2012

### ■ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour opération d'économie en eau potable :

La commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans une politique d'économie de sa ressource en eau. Le Schéma Directeur d'Eau Potable a déjà permis à la municipalité d'effectuer un certain nombre de travaux : repérage et réparation de grosses fuites, changement de vannes fuyardes, mise en place de vannes de sectorisation, pose de compteurs au niveau des pompes du forage et du château d'eau. Ce schéma permettra de mettre en place un plan d'entretien préventif du réseau étalé sur 10 ans consistant principalement au remplacement de 2,5 km de conduite dans la partie ancienne du village.

Avant d'engager ces travaux, il est nécessaire de mener rapidement quelques opérations : remplacement de ventouses fuyardes, recherche et réparation d'une fuite rue des bohémiens, installation de compteurs sur le patrimoine communal non équipé, mise en place de compteurs sur 3 poteaux d'incendie très sollicités par les pompiers, suppression de zones engazonnées par des zones minérales plantées d'espèces méditerranéennes, borne de puisage eau brute pour l'arrosage et l'élaboration d'un modèle numérique.

Le montant des travaux, estimé à 83 335 euros HT devrait permettre à la commune, une économie de 38 000 m<sup>3</sup> d'eau par an et d'atteindre les objectifs de rendement des réseaux (68 %) fixés par le Grenelle 2 et de 75 % fixés par le PNRA.

L'Agence de l'Eau vient de lancer un appel à projets au niveau de la région PACA destinés à réaliser des travaux d'économie de consommation d'eau potable subventionnés jusqu'à 50%.

Les opérations prévues dans la commune et précisées ci-dessus, correspondent aux critères de cet appel à projets. La commune se propose donc faire acte de candidature au niveau de l'Agence de l'eau et de solliciter auprès de cette dernière une demande de subvention de 50% du montant HT des travaux.

### ■ Demande de subvention au Conseil Général au titre de l'année 2012 dans le cadre du dispositif pour les équipements de vidéoprotection :

Les bâtiments communaux sont aujourd'hui la cible de nombreux actes de vandalisme. Devant ces inlassables frais de réparation et de remplacement de matériel ainsi que des portes d'accès, la collectivité envisage d'installer un système de vidéosurveillance pour protéger ces lieux publics.

Ce système de vidéosurveillance pourrait être mis en place à l'école maternelle, la salle polyvalente, les vestiaires de football et le boulodrome. Le coût représente un investissement de 39 880,20 € HT. Le Conseil Général a mis en place un nouveau dispositif d'aide aux communes pour l'équipement en vidéoprotection. La commune sollicite le Département, dans le cadre du dispositif d'aide pour l'équipement en vidéoprotection, au taux de 40 % du montant total HT.

## Séance du Conseil Municipal du 24/09/2012

### ■ PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste de garde champêtre principal :

Patrick VANEK, policier municipal de la commune, souhaite faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013. En vue de pourvoir à son remplacement, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour la création d'un poste de garde champêtre principal, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### ■ Contrat d'assurances : avenant pour la garantie d'exposition d'œuvres :

Suite aux travaux de rénovation engagés au Musée Estrine de Saint-Rémy de Provence, les œuvres du Musée doivent être déplacées et exposées dans chaque commune, membre de la CCVBA.

La commune d'Aureille a donc reçu trois tableaux d'une valeur totale de 2 000 € qui doivent être assurés. La SMACL assure ces œuvres pour le montant de 60,67 € jusqu'au 31 décembre 2012 qui feront l'objet d'une reconduction d'assurance jusqu'au 15 avril 2013.

### ■ Mission d'accompagnement juridique du PNRA : Camping du Devenson à Mourières

Le Parc Naturel Régional des Alpilles engage une procédure contentieuse suite aux travaux illégaux qui sont en cours de réalisation au Camping du Devenson à Mourières et qui portent atteinte aux objectifs de la charte du Parc. Le Parc se dote des services d'un avocat spécialisé, en charge de mettre en œuvre une démarche propre au Parc, en complément de celle engagée par la commune de Mourières.

Il est proposé une participation des communes pour le paiement des honoraires de l'avocat du Parc. De son côté, la commune de Mourières aura recours à son propre avocat.

L'intervention retenue par le Parc est une plainte auprès du Procureur de la République. La contribution de la commune d'Aureille a été fixée à 274 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer aux dépenses d'avocat engagées par le Parc et précise :

- que la compétence du Parc Naturel Régional des Alpilles dans sa mission de soutien et d'aide aux communes à appliquer la Charte n'est pas remise en cause

- que toute action contentieuse engagée par le Parc doit l'être dans le respect de la charte, et sur ses fonds propres.

### ■ EAU-ASSAINISSEMENT : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services pour 2011

#### ■ Convention avec SFR pour l'installation d'un relais :

Par délibération n°13-285 du 4 septembre 1998, une convention a été signée avec SFR pour l'installation d'un relais, et ce pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 1999, prorogée par délibérations n° 2011-30 du 23 février 2011 et n° 2012.32 du 26 mars 2012.

SFR déplace le relais au chemin du Château d'eau sur un terrain communal cadastré BW 118 sur un emplacement de 20 m<sup>2</sup> environ destiné à accueillir un pylône de 15 mètres de haut et un parafoudre supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens,

La convention est conclue pour une durée de 12 années. Elle sera ensuite reconductible par périodes successives de 5 années. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2012. SFR versera un loyer annuel de 6 000 € qui sera augmenté chaque année de 2 %.

#### ■ Subvention exceptionnelle au Club de Football Aureillois :

En accord avec l'association du Football Club Aureillois, cette dernière a en charge depuis 2004 le tracé du terrain de football, ainsi que l'approvisionnement de la matière première nécessaire au tracé. Pour ce faire, une subvention exceptionnelle de 1300 € par saison sportive lui est ainsi attribuée. Charge à l'association de choisir l'intervenant désigné pour ces travaux.



## Séance du Conseil Municipal du 22/10/2012

### ■ Convention d'occupation des locaux municipaux par l'assistante sociale de la MDS de Salon de Provence

Tarifs des droits de place pour le Marché de Noël

### ■ Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement par subvention, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages avec le Département :

La commune engage des travaux de réhabilitation du centre du village sur la route départementale 25B, de l'Avenue Mistral à la Place de la Fontaine. La Direction des Routes du Conseil Général propose à la commune une subvention pour les bordures et caniveaux de ces voies. Pour se faire, une convention entre le Département et la Commune est soumise à l'approbation de l'assemblée.

### ■ Modification des statuts du SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau)

## Séance du Conseil Municipal du 19/11/2012

### ■ Approbation du rapport d'activités 2011 de la CCVBA

### ■ Création d'un pôle métropolitain « Pôle de Coopérations Provence 13 » :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix en Provence, la Communauté d'agglomération Agglopolo Provence, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue, Montagnette, la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues, la Communauté de communes Rhône Alpilles Durance, la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles se sont engagés dans une démarche volontaire de coopération intercommunautaire nouvelle pour porter ensemble des projets communs et des actions utiles à l'avenir de leurs territoires et de leurs populations dans le cadre d'un pôle métropolitain conformément à leur déclaration du 7 janvier 2011.

### ■ Convention de partenariat avec le Département pour l'acquisition foncière au lieudit La Grande Carraire et lieudit Saint-Jean :

Le Conseil Général a octroyé une subvention à la commune pour l'acquisition foncière des parcelles BT 10 lieudit La Grande Carraire, BT 2 et BT 9 lieudit Saint-Jean.

L'acquisition a eu lieu le 2 avril 2012 devant Maître Benoît CODACCIONI, notaire à Eyguières et a fait l'objet d'un acte notarié. Cependant, pour obtenir le versement de cette subvention, il faut que le bien soit maintenu dans le patrimoine communal pour une durée minimale de 10 ans. Compte tenu que cette mention ne figure pas sur l'acte notarié, la présente délibération devra être publiée et enregistrée à la conservation des hypothèques de Tarascon.

### ■ Projet d'aménagement de la Fontaine Saint-Jean :

Par décision municipale n° 2011-97 du 17 août 2011, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption sur les parcelles CH 11 lieudit Derrière Saint-Jean et CE 1 lieudit En bas du Chemin de Saint-Jean. Ces terrains sont situés dans une zone naturelle, sensible et remarquable, intégrés dans la zone Natura 2000 et dans la Directive Paysage, périmètres de protection de la nature (faune et flore) et des paysages. Elles sont également situées en zone humide, milieu précieux en zone méditerranéenne sèche. Il convient par ailleurs, de préserver dans son état naturel, la source appelée « Fontaine Saint-Jean ». Ces parcelles, en limite du territoire communal et à proximité du GR 6 sur l'un des passages du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, doivent bénéficier d'une protection de nature à assurer le maintien de la faune et de la flore mais également permettre leur entretien et leur aménagement dans l'intérêt public, en organisant leur ouverture au public compatible avec la sauvegarde du site, des paysages et du milieu naturel. La commune s'engage sur l'aménagement de cet espace en organisant un jardin d'agrément avec un arboretum sur l'olivieraie du massif des Alpilles AOC, en mettant en valeur les arbres en place, complétés par les variétés manquantes. Ce projet sera élaboré avec le PNRA, en tenant compte de la biodiversité et de Natura 2000. Un coin de détente et de repos sera aménagé pour les promeneurs et les randonneurs.

Dès que la cession sera régularisée, une nouvelle délibération sera prise afin de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels (Conseil Général, ...).

### ■ Renouvellement du contrat de fourniture de gaz pour la cantine scolaire, la Bergerie et l'école maternelle

### ■ Attribution du marché public de mise en place de la télégestion des équipements du réseau d'eau potable :

Ce marché a été attribué à la Société SPIE Sud-Est, ZI Les Milles à Aix en Provence (13791), mieux disante parmi les trois propositions financières retenues.

Le coût du marché est évalué à 26 626,00 € HT et comprend :

- l'installation du chantier avec les études préalables,
- l'installation de satellites sur les forages, le réservoir et les compteurs de sectorisation,
- la fourniture de logiciel et modems de supervision,
- les opérations de réception avec formation et dossier de récolement.

### ■ Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire :

Le règlement intérieur de la cantine scolaire est modifié comme suit :  
- Une charte de bonne conduite à la cantine scolaire qui précise les règles de vie à respecter durant le temps de cantine, est signée par les enfants et les parents et remis à la mairie  
- Les tickets sont en vente en mairie  
- Seuls, les enfants présents la journée entière à l'école, peuvent être inscrits à la cantine  
- Les enfants inscrits à la cantine ne sont pas autorisés à partir, entre 11 h 30 et 13 h 30  
- Un adulte habilité pourra venir chercher l'enfant s'il est malade.



L'arbre de Noël du personnel s'est déroulé le jeudi 20 décembre en présence de M. Régis Gatti venu encourager toute l'équipe : salariés et bénévoles (photo ci-contre). A tous, bonne et heureuse année 2013. Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter au : 04 90 53 46 16 les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30 ou au 06 14 46 39 08.

Le bureau

## ➔ Le coin des investissements

### Investissements en cours

#### Avenue Mistral : on continue...

La première phase des travaux s'est terminée début décembre. La 2<sup>e</sup> tranche, qui concerne la portion entre le bureau de tabac et le croisement de l'Avenue de la Gare et de la Rue des Bohémiens a débuté début janvier 2013 et devrait se terminer fin février : remplacement de la canalisation d'eau potable (actuellement en 60mm) par une canalisation en diamètre 150 mm, réfection du réseau d'eaux usées, pose d'un tronçon de pluvial, construction du nouvel abri bus Place du 8 mai.

Courant avril, le revêtement de l'Avenue Mistral sera réalisé par la Direction des Routes, clôturant ainsi l'ensemble des travaux prévus. Conjointement, en décembre 2012, des travaux sur le réseau d'eau potable de la Rue Neuve ont été réalisés. Ces travaux ont permis de passer le réseau actuel de diamètre 80 mm en diamètre 150 mm et à le relier directement au 125 mm en provenance du château d'eau.

#### Assainissement de la partie sud du village

Après les 3 réunions du mois de novembre avec les résidents concernés par ce projet, le bureau d'études a intégré les demandes formulées par les riverains et validées par la municipalité. Le cahier des charges de l'appel d'offres est en cours d'approbation par les élus en charge du dossier.

### Investissements 2013

Dans le cadre de l'élaboration des budgets d'investissements 2013, la commune a retenu, outre le gros dossier de l'assainissement, un certain nombre de travaux. Ces projets peuvent être regroupés en 4 chapitres :

#### Impact sur l'environnement :

##### ■ 1<sup>ère</sup> tranche assainissement :

Les travaux devraient commencer vers le mois de juin et concerneront le quartier des Plantiers d'en Haut. Ces derniers devraient être terminés fin 2013. A cette période, l'ensemble de ce quartier sera donc relié à la station d'épuration. Les particuliers disposeront de 2 ans pour se brancher sur le nouveau réseau.

##### ■ Isolation des toitures de l'école primaire :

Lors des travaux effectués à l'école primaire (blocs sanitaires...), il a été constaté que les toitures étaient en mauvais état (infiltration de pluie, de neige...) mais aussi qu'elles étaient peu isolées. La municipalité a donc décidé de faire les travaux nécessaires pour refaire ces couvertures en respectant les normes d'isolation (23 cm de laine de verre). Outre le gain de confort apporté, ces modifications auront un impact important sur la consommation du gaz servant à chauffer ces locaux. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par le Conseil Général et sont prévus en juillet 2013.

#### Impact sur le réseau d'eau

Les travaux ci-après découlent du Schéma Directeur d'Alimentation de l'eau potable réalisé en 2012 :

##### ■ Télésurveillance du réseau d'eau :

Ce projet de centralisation des données de production, de distribution et de contrôle des réseaux d'eau, sera réalisé courant février et permettra une meilleure gestion de notre eau potable, en particulier au niveau de la détection des fuites d'eau. Le montant des travaux

s'élève à 30000 € et est subventionné à hauteur de 79% par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

##### ■ Pose de 250 mètres de canalisation d'eau potable :

En continuité des travaux de la Rue Neuve et de l'Avenue St-Roch, 250 mètres linéaires de canalisation en 150mm seront posés entre le croisement de St Roch et l'entrée du Chemin de la Barre, en remplacement de celle existante en diamètre 80mm. Le montant prévisionnel de l'investissement est de 75000 €. Le dossier de subvention va être transmis au Conseil Général. En tout état de cause, les travaux devront être réalisés pour fin juin 2013.

##### ■ Transfert du local de pompage aux Fiolles :

Le local, qui abrite les commandes des pompes, se situe loin des forages et de l'autre côté du canal. Le local sera déplacé dans le périmètre immédiat des forages. A cette occasion, les 2 pompes seront reliées au réseau de refoulement dès la sortie des pompes, évitant ainsi les coups de bélier qui se produisent au démarrage des pompes et occasionnent fréquemment des dégâts au niveau des colliers de fixation. L'investissement prévu est de 60000 €. Un dossier de subvention est réalisé. Si la subvention est accordée, les travaux pourraient se faire vers le mois de septembre.

#### Impact sur le cadre de vie

##### ■ Réfection des rues du Conseu, de la Marmitonne et des Pontins :

Ce projet, en cours de finalisation, comprendra, outre la réfection des chaussées : le remplacement des réseaux d'eau potable, le remplacement des compteurs d'eau (qui seront équipés de puces de télé-relève et mis en bordure de propriété sur le domaine public) et la captation des eaux pluviales. Le coût estimé des travaux est de 150000 € et subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Général. La date de début des chantiers n'est pas encore déterminée.

##### ■ Abri Bus Place du 8 Mai :

Dans le cadre des travaux effectués sur l'Avenue Mistral, un nouvel abri bus va être construit Place du 8 Mai. La consultation des entreprises est lancée. Les travaux devront être effectués pour fin février. Le financement est assuré.

##### ■ Réfection du jardin public :

Des travaux de remise en état du jardin public seront réalisés courant mai 2013. La finalisation du projet est en cours et la consultation sera lancée en février.

Encore pour 2013, ces projets importants seront réalisables grâce à l'aide du Conseil Général. Tous ces travaux apporteront bien entendu des améliorations à notre cadre de vie, mais auront également un impact sur l'environnement et les économies engendrées sur notre ressource en eau.

#### Etude concernant le PLU

Après la réalisation de l'AEU, les études concernant le PLU vont recommencer début 2013. Celles-ci devraient déboucher sur l'élaboration du PADD en septembre 2013. Le PADD est un élément important puisqu'il impactera la vie et le développement de notre commune pour les 20 à 30 ans à venir. Les Aureilloises et Aureillois seront bien sûr associés à ce projet.

## Le chiffre du mois

# 1531

C'est le nombre officiel d'habitants recensés au 1er janvier 2012 sur notre commune. Ce chiffre est l'aboutissement des opérations de recensement entreprises par l'INSEE et relayées par nos agents recenseurs locaux en début d'année 2012. La barre des 1500 habitants est donc franchie !

La population du village a crû de 68 habitants en 5 ans, puisque le recensement précédent du 1er janvier 2007 dénombrait 1490 habitants, soit une dérivée positive de 8,2 habitants par an. Notre courbe démographique semble fléchir un peu. En effet, précédemment, entre les deux recensements effectués entre 1999 et 2007, le village était passé de 1359 à 1490 âmes, soit un accroissement de 16 habitants par an.

Cette progression reste lente et maîtrisée, ce qui a toujours été le souhait de la municipalité en place.

## Coup de cœur :-)

Notre coup de cœur est lié à l'article sur le **Marché de Noël 2012** et s'adressent aux services techniques et à tous les bénévoles qui ont participé la mise en place et au démontage des tentes ; les deux opérations s'enchaînant d'ailleurs à quelques heures d'intervalles... Une mention particulière aux membres du CCFF qui ont été très présents, avant, pendant, et après la manifestation. Un grand merci à eux pour leur soutien et leur disponibilité. Autre clin d'œil pour nos éleveurs qui, spontanément, n'ont pas hésité à répondre favorablement à notre invitation et ont participé à la mise en place de cette ferme aux animaux, que beaucoup d'entre vous n'ont pas eu le temps de découvrir...

## Coup de Pied :-)



Sans commentaires

## ➔ Etat civil

du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012

#### Naissances

KHEDIRI Eden .....21 septembre  
GILLET Ysia .....3 octobre  
LEOCADIE Emilie .....24 novembre

#### Mariages (\*)

GISSINGER Antoine & HENAFF Carole .....8 septembre  
DESBROSSE Benoît & MORAITI Julie .....8 septembre  
BOITEAU Nicolas & BOULOGNE Laetitia .....15 septembre  
NOVELLI Manuel & MELARD Jennifer .....6 octobre  
FRIGUI Mejdji & MAALOUF Janine .....29 décembre

#### Décès (\*)

BASSO Paul 79 ans .....2 septembre  
JOSUAN Maurice 93 ans .....10 septembre  
GRAMMATICO Irène épouse PERPERE 84 ans .....23 septembre  
VIANDE Gisèle 64 ans .....25 octobre  
VIANDE Mireille veuve SOLER 51 ans .....18 novembre  
LAPEYRE Gabriel 83 ans .....30 novembre

(\*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

## ➔ Vie associative

Voici les changements qui sont intervenus dans notre actualité associative au cours de cette année 2012 :

- Ghislaine PERTUIT devient Présidente du « Club de Jumelage » en remplacement de Jacky AUPHAN.
- Jean-François LOLLIA devient Président du « Football Club Aureillois » en remplacement de Xavier DELEUTRE.
- Gilles AUTEROUCHE devient Président de l'association « Alpilles Sport Nature » en remplacement de Gisèle CHANCEL.
- Création de l'association « Les Kamikases » destinée à promouvoir la pratique du football américain, (en remplacement de l'association « Les Rippers » créée en 2011), présidée par Florian CARDINI.

Vous trouverez le récapitulatif des 24 associations aureilloises existantes à ce jour, avec les coordonnées de leurs contacts, présidentes et présidents respectifs, dans la brochure-programme 2013.

## Bloc-Notes

### Recensement

1<sup>ère</sup> période de l'année 2013 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1997 sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

### Créneaux d'ouverture de la mairie

C'est un fait établi, les mairies ont « hérité » ces dernières années de multiples tâches administratives supplémentaires. Afin de permettre aux trois agents administratifs en place de travailler et de suivre leurs dossiers dans de bonnes conditions, sans trop pénaliser le service public rendu aux administrés, la mairie sera désormais fermée au public tous les **mardi et jeudi après-midi**, et ce à compter du **lundi 4 février 2013**. En revanche, celle-ci sera ouverte tous les **samedi matin de 9h à 12h**.

Cette nouvelle réorganisation se veut expérimentale et vous est proposée pour les 3 mois à venir. Ainsi, fin avril, la municipalité entérinera, ou pas, ces nouveaux créneaux.

### Permanence Urbanisme

M. Jean MULNET, 1<sup>er</sup> adjoint et délégué à l'urbanisme, vous informe qu'à compter du 6 février 2013 sa permanence aura lieu désormais le mercredi de 16h à 18h. Sur rendez-vous au 04.90.59.92.01.

### Marché hebdomadaire

Le traditionnel marché hebdomadaire du jeudi, déplacé en raison des travaux sur l'Avenue Mistral, réintègre la Place de la Fontaine à compter du jeudi 10 janvier 2013.

### Mailing mairie

Nous vous rappelons que vous pouvez, si vous le souhaitez, être informé des informations municipales ponctuelles en communiquant à la mairie votre adresse mail.

### Dossier de subvention

Nous rappelons que les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement municipale pour 2013 doivent retirer leur dossier en Mairie et le retourner pour le 31 janvier.

### Mot de bienvenue

Avec un peu de retard dû aux dates de parution du bulletin, nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Bruno, nos nouveaux boulangers. Nous tenons à leur adresser par ces quelques lignes tous nos vœux de réussite dans leur nouveau projet.

## ➔ Marché de Noël : la déception

Tout était prêt pour qu'en ces jours des 8 et 9 décembre, Aureille s'apprête à vivre un grand moment de fête et de partage. Tout était prêt, oui, les tentes de réception dans les rues du village, les exposants et les associations venus en nombre, la ferme aux animaux mise en place gracieusement par nos éleveurs locaux, les mascottes, les attelages, le Père Noël qui avait pu se libérer ce jour-là pour nous rendre visite, la bonne humeur et l'envie de vivre et de réussir tous ensemble cet évènement particulier ; tout était là, mais c'était sans compter sur notre traditionnel invité qui vient toujours quand on ne l'attend pas : le mistral.

Jamais dans notre vie d'organisateur de spectacles ou de manifestations diverses, nous n'avons autant consulté les bulletins météo, quel qu'ils soient, heure après heure, demi-heure après demi-heure. Nous le savions, le risque avec les structures en toile, c'était le vent. Ou plutôt le « Vent », avec un grand V, car ces tentes pouvaient résister sans problème (surtout avec les moyens mis en œuvre par les bénévoles et les services techniques) à des bourrasques de 50km/h, 70km/h étant la limite à ne pas dépasser. Nous y avons crû jusqu'au samedi 13h. Au moment où le dernier bulletin météo annonçera un

renforcement du mistral à 85km/h vers 15h, et où au même instant, nous avons « rattrapé » un pied de tente, lesté de 120kg (!!) qui se soulevait sous les rafales. Nous devions nous rendre à l'évidence : il fallait annuler et faire évacuer les tentes au plus vite. Qu'elle est dure cette décision quand on a travaillé un an sur un projet dont on a à peine eu le temps de mesurer le résultat.

Le résultat, c'est vous tous qui nous en avez fait part. Vous, les exposants, les participants, les bénévoles : c'était super. Après quelques jours passés à digérer tout ça, ces deux mots suffisent à nous faire rebondir et repartir à nouveau.

Merci à tous les bénévoles, aux élus, aux services techniques qui ont accompli un travail considérable ; merci aux associations présentes sur les stands et aux Artistes Associés pour leur collaboration. Ils auront pu assurer sans problème

l'exposition dont ils avaient la charge au Centre Culturel de la Bergerie, et ce jusqu'au dimanche soir.

Merci à tous pour vos nombreux messages d'encouragement et de sympathie. Promis, on fera encore mieux l'année prochaine...

Les organisateurs

*La plus belle boîte aux lettres du Père Noël jamais aperçue sur la planète ! Merci à Eric Vlacic et Maï Borie.*



## ➔ Marseille-Provence 2013 délocalise...

La commune d'Aureille est heureuse d'accueillir un des événements majeurs de la Capitale Européenne de la Culture dans le domaine des arts de la rue : **La Folle Histoire des Arts de la Rue**.

**Le jeudi 16 mai 2013**, l'espace public de la commune sera en ébullition avec pas moins de **4 spectacles différents et une exposition sur les arts de la rue en Europe et en Méditerranée** à découvrir au sein d'un immense camion rouge dont le lieu de stationnement reste encore à définir.

Toute la journée à partir de 10h et jusqu'à 22h, artistes, techniciens, bénévoles, médiateurs et équipe municipale seront ensemble réunis pour permettre au public d'apprécier les différentes propositions artistiques programmées par l'association Karwan, avec le soutien principal du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de l'association Marseille-Provence 2013.

À la fois étonnants, drôles et bouleversants, les différents

spectacles proposés vous entraineront vers des univers uniques grâce au talent des compagnies présentées.

Les écoles de la commune bénéficieront **d'une séance spéciale** avec le spectacle **Le Conte Abracadabrant** imaginé par la compagnie de théâtre de rue Suisse **Les Batteurs de Pavés**. Improvisation et participation du jeune public seront au rendez-vous!

Donc, ne soyez pas surpris de croiser au détour d'une rue, une danseuse en tenue d'éponge se baignant dans la fontaine, un acteur s'épanchant sur sa vie à la recherche de son frère perdu dans les dédales du village ou encore un chevalier et une princesse prêts à résoudre des défis pour que l'amour gagne ...

La municipalité vous attend nombreux pour partager un bout de cette aventure culturelle tant attendue qui s'offre à nous le 16 mai 2013.

Retrouvez la programmation complète de la manifestation dans le brochure-programme 2013 ou sur le site : [www.follehistoire.fr](http://www.follehistoire.fr)

## ➔ Parc Naturel Régional des Alpilles

### L'action du Parc naturel régional des Alpilles, après le feu

**Dès le lendemain, de l'incendie du 26 août dévastant les paysages des communes de Sénas, d'Orgon et Eyguières, le Parc a mis en œuvre un plan pour la restauration des terrains incendiés.**

Les surfaces définitives brûlées, lors du feu du 26 août sont de 738ha, dont 484ha dans le massif et 254ha hors massif sur les communes d'Eyguières, Orgon, Sénas. Très vite, les collectivités départementale et régionale ont apporté leur soutien au Parc, lui permettant de coordonner les démarches des phases d'actions pour la restauration des terrains impactés. Des travaux d'urgence, c'est quoi ?

Au lendemain, de l'incendie, les conséquences ont été multiples tels que : risques de chutes d'arbres, chutes de blocs rocheux. Après la planification de façon conjointe du Parc avec ses partenaires, les travaux d'urgence ont pu être alors réalisés afin de mettre en sécurité les personnes et les biens vis-à-vis des conséquences à l'incendie : tels que abattage des arbres calcinés dangereux, nettoyage de vallon...

Dans le même temps, avec l'aide de ses partenaires, le Parc a mené des expertises paysagères, environnementales, ou encore agricoles permettant d'établir les premiers diagnostics. Dès le 10 septembre 2012, les travaux de sécurisation ont commencé. On estime que la durée des travaux post-incendie s'étendra jusqu'à la fin de l'hiver 2013.

Comment réhabiliter les espaces incendiés ?

Une fois assurée la mise en sécurité, il devient possible de réhabiliter les zones impactées.

Le comité de pilotage, sous l'égide du Parc et constitué des acteurs du territoire, établit les démarches de réhabilitation.

Il s'agira alors de favoriser la reconstruction forestière, de prévenir d'un nouveau feu, de recréer des conditions favorables pour la faune, la flore et les habitats et enfin d'accompagner une renaissance économique (agriculture, tourisme, pastoralisme...).

### Évitons que cela ne se reproduise !

Respectons les règles d'accès au massif forestier : [www.bouche-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouche-du-rhone.pref.gouv.fr)

Si un départ de feu est observé, alertons les pompiers

**(18 ou 112)**

N'allumons jamais de feu ou de barbecue à proximité et dans la forêt.

**contact@parc-alpilles.fr**

**www.parc-alpilles.fr**

